

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Février 2015 – 18 h 30

L'an DEUX MILLE QUINZE et le SIX FEVRIER à DIX HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Resplido, sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER, Maire.

Présents : AIPERTI Maryse ALLAIN Thierry - BRINGANT Gilbert - BUNET Robert - CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - GAUTIER Pierre - GELIN Liliane - HERMITTE Dorella - KOZAN Marie-Françoise - LAHURE André - MAILLET Laurence - MOUTTET Manuel RUTLER Béatrice - SERRIERE Alain -

Absents : FOULER Séverine - MEYER Eric – TOURREL Roger -

Absent excusé :

Pouvoirs : BARRAS Marinette (pouvoir à L. GELIN) - PAGLIARA Sylvie (pouvoir à P. GAUTIER) – RUMEAU René (pouvoir à M. AIPERTI)

Secrétaire de séance : HERMITTE Dorella.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée d'être présente ce soir.

1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

M. le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance au Conseil Municipal.

Le compte rendu est voté à l'unanimité

2. Démission de Mme Sophie NETTIT

M. le Maire explique que par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 19/01/2015, Mme Sophie NETTIT, pour des raisons professionnelles, souhaitait démissionner du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme NETTIT

3. Installation de Mme Danielle POGGI

M. le Maire expose que suite à la démission de Mme Sophie NETTIT, il est nécessaire d'installer un nouveau Conseiller Municipal et que dans l'ordre du tableau il s'agit de Mme Danielle POGGI

- **Monsieur le Maire, installe Mme Danielle POGGI, comme Conseillère Municipale**

4. Convention Urbanisme / Rocbaron

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} Avril 2015, il est nécessaire de signer une Convention de mise à disposition des services d'instructions des autorisations du droit des sols avec la Commune de ROCBARON.

En effet, considérant la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes compétentes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants au 1^{er} juillet 2015,

Que l'EPCI de la Communauté du Val d'Issole entre dans ce champ d'application ;

Et qu'il convient donc de mettre en œuvre, au regard de la solidarité intercommunale, des prestations de services en matière d'instruction des autorisations du droit des sols entre les communes membres de l'EPCI précité.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

- Décide de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sol au service instructeur de la Commune de Rocbaron
- Autorise le Maire à signer ladite convention
- Dit qu'une participation de 17 unités sera versée à la Commune de Rocbaron
- Dit que les crédits seront prévus au PB 2015

Voté à l'unanimité.

5. Convention Centre Aéré 2015 / ODEL VAR

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, comme l'année précédente de signer une convention de prestation, d'organisation et de gestion de l'Accueil de Loisirs 3 – 12 ans de la Commune, avec l' ODEL Var Le montant à charge de la Commune étant inchangé.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer ladite Convention
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2015

Voté à l'unanimité.

6. Convention Minibus 2015 / ODEL VAR

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, comme l'année précédente de signer une convention de mise à disposition du Minibus de la Commune pour l'Accueil de Loisirs, avec l' ODEL Var

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer ladite Convention

Voté à l'unanimité.

7. Convention Contrat Groupe Assurance Statutaire

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer le Contrat Groupe Statutaire, comme les années précédentes pour les agents adhérents.

Le CDG 83 nous informe que pour la période 2015 – 2018 ce contrat a été attribué à SOFCAP / ALLIANZ VIE, le 22/12/2014 suite à une procédure d'appel d'offres européen. Le CDG 83 demande donc au Maire d'y adhérer et de le signer.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal,
Autorise le Maire à signer ledit contrat

Voté à l'unanimité

8. Indemnité comptable du Trésor

M. le Maire informe qu'une indemnité de conseil est allouée chaque année au Trésorier Municipal, en application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82/213 du 2 Mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet. Le montant de cette indemnité pour 2014 est de 545.38 €.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à attribuer l'indemnité de Conseil au Trésorier Municipal

DIT que les crédits sont prévus au budget communal

Voté à la majorité (une contre : D. HERMITTE)

9. Dénomination voies (Adressage)

Monsieur le Maire explique qu'une Commission Municipale a été créée pour procéder à la dénomination des voies (adressage) de la Commune.

NORD-EST

CHEMIN DES AUBES SUD
CARRAIRE DES RAGONDINS
IMPASSE DES RAINETTES
IMPASSE DES HERONS
IMPASSE DES BELETTES
CHEMIN DES AUBES NORD
IMPASSE LA RENARDIERE
IMPASSE DES SANGLIERS
IMPASSE DES ECUREUILS
CHEMIN DU SARRAGAN
IMPASSE DES NENUPHARS
IMPASSE DE PABLOS
CHEMIN DES BOUSQUETS
IMPASSE DE L'ADRECHON
IMPASSE DE L'UBAC
IMPASSE DE SAINT QUINIS

NORD-OUEST

CHEMIN DU TONNIER
IMPASSE DE LA LEPIOTTE
IMPASSE DES MORILLES
IMPASSE DES SAFRANES
R. D. 15

IMPASSE DU PONT VIEUX
IMPASSE DES PÊCHEURS

SUD-EST

CHEMIN DU PUIITS

IMPASSE DES SORBIERS
IMPASSE LOU CADE
IMPASSE DES ARBOUSIERS
IMPASSE DU FAUVI
IMPASSE DES GENEVRIERS

IMPASSE DES FIGUIERS

CHEMIN DES GENETS

IMPASSE DES MIMOSAS
IMPASSE DES MÛRIERS

CHEMIN DU PRE DE CASTRES

IMPASSE DU PRESOIR
LE HAMEAU DES CHÊNES
IMPASSE DES VIEUX FÛTS
LE HAMEAU DES FOUGOUX
IMPASSE DU GRENACHE
IMPASSE DU CARIGNAN
L'ABRI DES DEOUX
IMPASSE DU CHASSELAS

CHEMIN DES MARINS

DRAILLE DE LA BUISSONNE
IMPASSE CHANTERAINES
IMPASSE DES RUINES
IMPASSE DE LA CORVETTE
IMPASSE DU GALION
IMPASSE DE LA FREGATE
IMPASSE DU POINTU

CHEMIN DES DEOUX AUX MARINS

IMPASSE DES LAVANDES
LES MAS DU RIBBAS DES MARIES
IMPASSE DES MAGNOLIAS
IMPASSE DES AUBEPINES
LE BEZARD

CHEMIN DES CARRIERS

IMPASSE
IMPASSE DE LA GOELETTE

CHEMIN DU RIBBAS DES MARIES

IMPASSE DES VIGNES

SUD-OUEST

CHEMIN DE LA PESSEGUIERE

IMPASSE DES TULIPES
IMPASSE DU CROS DE JEAN
IMPASSE DES GLAÏEULS
IMPASSE

CHEMIN DU BASTIDON OUEST

IMPASSE LE TITIEN

IMPASSE SALVADOR DALI

IMPASSE MARC CHAGALL

CARRAIRE DU PEÏRACOUS

LE JAS

IMPASSE REMBRANDT

IMPASSE PAUL GAUGUIN

CHEMIN DU PEÏRACOUS

RUE DU DOCTEUR TYSSET

LE CLOS DES GERMANES

IMPASSE EUGENE DELACROIX

IMPASSE DES OLIVIERS

IMPASSE HENRI MATISSE

ANCIEN CHEMIN DES FOUGOUX

IMPASSE DU PIGEONNIER

LE CEZANNE

LE MONET

IMPASSE VINCENT VAN-GOGH

AVENUE FREDERIC MISTRAL

IMPASSE DU CHEVREFEUILLE

IMPASSE DU JASMIN

10. Subvention Région / Vidéo protection

Monsieur le Maire expose qu'un système de vidéo-protection va être installé sur la Commune.
Un appel d'offres a été lancé.

Il propose de solliciter une aide financière dans le cadre de la sécurité auprès de la Région.

11. Information diverse : Convention / Préfecture

Monsieur le Maire explique qu'on doit signer avec la Préfecture, une Convention relative aux opérations de mise sous plis pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Cette convention fixe les obligations réciproques de chacune des parties et détermine les conditions matérielles et financières liées aux opérations de mise sous plis des documents électoraux.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer ladite Convention
- Dit que les crédits sont prévus au Budget

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire,
Pierre GAUTIER